

Musée Classé - Acquisitions - Demandes et réaffectations de subventions

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission «Action Culturelle», il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir les œuvres suivantes pour le compte du Musée Classé de Besançon :

1) Département Histoire/Temps

- un tableau de Pierre MAUBLAN : Les Massacres de Franche-Comté de 1636 à 1685, iconographie proche des œuvres de Caron d'une part, de Callot d'autre part.

Pierre MAUBLAN fait partie d'une famille de peintres actifs en Franche-Comté à la fin du XVI^{ème} Siècle et au XVII^{ème} Siècle.

Le Musée possède déjà deux œuvres d'autres artistes de cette famille : La Prise de Troie et Vue Cavalière de Besançon. La présente iconographie complètera en conséquence cette collection.

Elle est par ailleurs d'un intérêt certain pour le département Histoire du Musée.

Elle peut bénéficier du soutien de la Région de Franche-Comté et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées (FRAM).

Le coût de l'opération est de 60 000 F et sera financé comme suit :

Ville de Besançon	30 000 F
Région de Franche-Comté (FRAM)	15 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles (FRAM)	15 000 F

- une horloge à automates du XX^{ème} Siècle (période de l'entre-deux guerres) réalisée par M. BERNARDI, ouvrier électricien.

Il s'agit d'une pièce d'amateur, témoignage de l'art populaire, objet spectaculaire fabriqué à partir du modèle d'une Comtoise, mais à l'échelle d'un mouvement d'édifice.

Le coût de l'opération est de 250 000 F et sera financé comme suit :

Ville de Besançon	125 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles (dans le cadre de la convention d'acquisition Ville/Etat)	125 000 F

- une peinture de l'école allemande du XVI^{ème} Siècle «portrait d'un réformateur» (huile sur bois).

Ce tableau qui représente une horloge murale, est rare et viendra heureusement compléter les horloges des XVI^{ème} et XVII^{ème} Siècles de la collection Gelis qu'il remettrait ainsi en situation.

Le coût de l'opération est de 65 000 F et sera financé comme suit :

Ville de Besançon	32 500 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles (dans le cadre de la convention d'acquisition Ville/Etat)	32 500 F

2) Département Beaux-Arts

- une peinture de Louis LAGRENEE : portrait en buste de Mlle BERGERET, touchant le piano forte.

Ce tableau viendrait tout naturellement compléter les collections du Musée de Besançon, qui ne possède pour l'instant aucune œuvre de cet artiste ; la qualité de la toile, sa manière très caractéristique de l'auteur, mais aussi son sujet légitiment une telle acquisition : le modèle représenté est l'une des filles de Pierre-Jacques-Onésyme BERGERET de GRANCOURT, riche financier dont le Musée possède le portrait par Vincent (on sait également que le portrait de la levrette blanche de BERGERET, Diane, par Vincent, vient de rejoindre ses collections).

Le coût de l'opération qui bénéficie du soutien du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées est de 400 000 F et sera financé comme suit :

Ville de Besançon	200 000 F
Région de Franche-Comté (FRAM)	100 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles (FRAM)	100 000 F

- un bidet, faïence de grand feu, polychrome avec son meuble, provenant de Cirey-les-Belleveaux (XVI^{ème} Siècle).

Le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon possède une importante et riche collection de faïences originaires, en particulier, de centres de production franc-comtois. L'achat de cette pièce de Cirey-les-Belleveaux vient naturellement conforter les collections en ce domaine avec une œuvre au décor symbolique parfaitement original.

Le coût de l'opération est de 17 500 F et sera financé comme suit :

Ville de Besançon	7 500 F
Région de Franche-Comté (FRAM)	5 000 F
Direction Régionale des Affaires Culturelles (FRAM)	5 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner son accord à l'ensemble des acquisitions et aux plans de financement proposés étant précisé que la participation de la Ville de Besançon est inscrite au BP 1992 (chapitre 903.62/article 2169 - 509 codes service 52010 et 52020),

- autoriser M. le Député-Maire à solliciter les participations de l'Etat et de la Région de Franche-Comté,

- encaisser comme suit les subventions attendues :

- * 105 000 F à rattacher au chapitre 903.61/1051 (subvention de l'Etat) - 509 code service 52010,
- * 172 500 F à rattacher au chapitre 903.61/1051 (subvention de l'Etat) - 509 code service 52020,
- * 105 000 F à rattacher au chapitre 903.61/1052 (subvention de la Région) - 509 code service 52010,
- * 15 000 F à rattacher au chapitre 903.61/1052 (subvention de la Région) - 509 code service 52020,

- réaffecter lesdites subventions au chapitre 903.61 :

* article 2169 (acquisition d'œuvres d'art) - 509/code service 52010 pour 210 000 F,

* article 2169 (acquisition d'œuvres d'art) - 509/code service 52020 pour 187 000 F.

M. BAS : Monsieur le Maire, je m'abstiendrai sur ce rapport puisque je suis déjà intervenu lors d'une séance précédente pour déplorer que la Ville de Besançon et son musée ne se portent jamais acquéreurs d'œuvres d'art contemporain. Or l'œuvre d'art contemporain fait partie des beaux-arts et nous sommes actuellement en train de casser une succession, car nous avons au Musée des œuvres d'art qui remontent jusqu'aux années 1960, 1970, il va y avoir un vide sur les années 1980, 1990 et je crois que pour les générations à venir c'est un mauvais choix. Donc une fois encore je m'abstiendrai. Je ne critique pas du tout les acquisitions qui sont faites aujourd'hui mais je déplore le fait que l'on ne s'intéresse absolument pas aux acquisitions d'art moderne.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Est-ce que l'Adjoint s'intéresse à l'art moderne ?

M. LIME : Evidemment, on en parlera d'ailleurs dans un instant. C'est effectivement la deuxième fois que M. BAS intervient sur cette question, donc il est dans une cohérence et nous aussi. Le problème c'est que ce n'est pas exactement la même cohérence. On ne casse rien, bien au contraire, c'est-à-dire qu'on travaille et on a décidé de travailler avec le Conservateur du Musée sur ce que sont les lignes de force de ce musée, c'est-à-dire qu'il nous paraîtrait absurde d'investir de l'argent à acquérir des œuvres d'art contemporain qui ne contribueraient pas à former une collection parce qu'on n'en aurait pas les moyens. On a fait un choix, et il peut logiquement être contesté, je vous l'accorde, celui de travailler vraiment sur ce qui fait la force du Musée de Besançon, c'est-à-dire de travailler sur la cohérence des collections du Musée de Besançon en renforçant ces collections-là. C'est la même explication que j'avais déjà donnée l'autre fois.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ces propositions à l'unanimité moins une abstention.